

mande publique (paru au JO du 21/04/2021).  
Actuels : site de téléchargement  
du 21/04/2021 à 12 h 00.  
Électronique :

ADG Architecte, 1, rue Louis-  
-mail : contact@adg-architectefr  
teforme, les entreprises peuvent  
support@synapse-ouest.com ou

21.

## de 4 bâtiments

teur : mairie de Broons. Corres-  
-22250 Broons.  
ons.fr

age de 4 bâtiments d'un ancien  
r sur Mégalis Bretagne.  
plus avantageuse appréciée en  
de la consultation (lettre d'invita-

21 à 12 h 00.



## BAXTER PIA

Société civile immobilière  
Au capital de 600 euros  
Siège social : 1, La Clairette  
La Mesnil  
35120 MONT-DOL

## DE CONSTITUTION

mes d'un acte sous signature pri-  
-date à Mont Dol du 21 avril 2021, il  
institué une société présentant les  
-spectives suivantes :  
- sociale : société civile immobilière.  
- nation sociale : Baxter Pia.  
- social : 1 La Clairette, Le Mesnil,  
- Mont Dol.  
- social : l'activité de location meublé  
- toute activité connexe et annexe à  
- l'activité.  
- e la société : 99 ans à compter de  
- l'acquisition de la société au RCS.  
- social : 600 euros, constitué uni-  
- t d'apports en numéraire.  
- e : M. Antoni Pia et Mme Chloé  
- demeurant ensemble 1, La Clai-  
- Mesnil 35120 Mont Dol.  
- relatives aux cessions de parts ;  
- nt requis dans tous les cas.  
- culation de la société au Registre  
- merce et des sociétés de Saint-

Pour avis  
La Gérance.

Transmission des actions : la cession des  
actions est soumise à agrément.  
Agrément : les cessions d'actions, à l'ex-  
ception des cessions aux associés, sont  
soumises à l'agrément de la collectivité  
des associés.  
Président : Mme Bérengère Decoq, de-  
meurant 78, avenue des Champs-  
Elysées, 75008 Paris.  
La société sera immatriculée au Registre  
du commerce et des sociétés de Paris.

Pour avis  
Le Président.

## DESHYQUEST

Société coopérative agricole  
à capital variable  
agrée sous le numéro 12431  
Siège social : CHANGE (53810)  
La Déolre  
RCS Laval 409 748 662

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Les adhérents de la coopérative Deshy-  
ouest sont convoqués à l'Assemblée  
Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi  
18 mai 2021 au siège administratif de la  
coopérative, 11, rue Louis Raison,  
35113 Domagné à 10 h 30 :

### ORDRE DU JOUR

de l'Assemblée Générale Ordinaire :  
Rapports du conseil d'administration,  
Présentation des comptes,  
Rapport du commissaire aux comptes,  
Approbation des comptes et quitus aux  
administrateurs,  
Constatation de la variation du Capital So-  
cial,  
Renouvellement du tiers sortant des ad-  
ministrateurs,  
Affectation du résultat,  
Budget alloué aux activités du conseil  
d'administration,  
Budget pour les formations des adminis-  
trateurs,  
Questions diverses,  
Pouvoirs sur les formalités.  
Chaque adhérent de Deshyouest aura la  
faculté de consulter pendant quinze jours  
précédents l'Assemblée Générale les  
comptes et rapports au siège de la co-  
opérative.  
Cet avis tient lieu de convocation indivi-  
duelle.

Pour le Conseil  
d'Administration  
Le Président  
Philippe ETIENNE.

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature pri-  
vée en date du 9 avril 2021 à Cesson-Sé-  
vigné, il a été constitué une société pré-  
sentant les caractéristiques suivantes :  
Forme sociale : société à responsabilité  
limitée.  
Dénomination sociale : Green Garden  
Shop.  
Siège social : 2, rue du Petit Marais,  
35510 Cesson-Sévigné.  
Objet social : commerce de produits de  
bien être et toutes activités s'y rattachant.  
Durée de la société : 99 ans à compter  
de la date de l'immatriculation de la so-  
ciété au Registre du commerce et des so-  
ciétés.  
Capital social : 1 000 euros.  
Gérance : M. Victor Legrand, demeurant  
18, rue Charles-Richet, 35340 Liffré, as-  
sure la gérance.  
Immatriculation de la société au Registre  
du commerce et des sociétés de Rennes.

Pour avis  
La Gérance.

tés.  
Capital social : 1 500 euros.  
Gérance : M. Amaud Rouze, demeurant  
21, allée du Champ-Briant-d'Anhat,  
35630 Vignoc, assure la gérance.  
Immatriculation de la société au Registre  
du commerce et des sociétés de Rennes.

Pour avis  
La Gérance.



## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature  
privée en date à Sainte-Anne-sur-Vilaine du  
20 avril 2021, il a été constitué une société  
présentant les caractéristiques sivan-  
tes : Forme sociale : société à responsabi-  
lité limitée. Dénomination sociale : Syl.  
Paysages. Siège social : 13, Le Tertre  
Pluon, 35390 Sainte-Anne-sur-Vilaine.  
Objet social : l'activité de paysagiste et  
notamment la création, l'entretien, l'amé-  
nagement, la végétalisation d'espaces  
verts, la location de matériel, la réalisation  
de travaux de maçonnerie paysagère, la  
réalisation de terrasses, les travaux fores-  
tiers et élagage, vente de mobilier exté-  
rieur et de tous végétaux, matériaux ayant  
trait au paysage, la commercialisation et  
pose d'abris de jardin et autres aménage-  
ments extérieurs. Durée de la société :  
99 ans à compter de la date de l'immatricu-  
lation de la société au Registre du com-  
merce et des sociétés Capital social :  
3 000 euros. Gérance : M. Sylvain Lemar-  
tinel, demeurant 13, Le Tertre Pluon,  
35390 Sainte-Anne-sur-Vilaine, assure la  
gérance. Immatriculation de la société au  
Registre du commerce et des sociétés de  
Rennes.

Pour avis  
La Gérance.

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 26 avril 2021 il a été  
constitué une SCI dénommée: CDLS  
Immo. Siège social : 8, rue de l'Eme-  
raude, 35300 Fougères. Capital : 200 eu-  
ros. Objet : acquisition ou construction et  
gestion locative de biens immobiliers Gé-  
rant : M. Vincent Chevalier, 8, rue de  
l'Emeraude, 35300 Fougères. Cogérant :  
Mme Ena Isabel de Las Salas 8, rue de  
l'Emeraude, 35300 Fougères. Cession  
des parts sociales : cession libre entre as-  
sociés. Durée : 99 ans à compter de l'im-  
matriculation au RCS de Rennes.

### RENNES TP

Forme : SARL  
Capital social : 50 000 euros  
Siège social : 1, avenue du Chêne-Vert  
35650 LE RHEU  
524 057 601 RCS de Rennes

### GÉRANT

Aux termes de l'assemblée générale or-  
dinaire en date du 1er avril 2021, les as-  
sociés ont pris acte de la modification de  
la gérance de la société :  
- M. Grégory Begasse, demeurant 17, al-  
lée G.-Tillon, 35140 Saint-Aubin-du-  
Cormier, en remplacement de M. Jean-  
Louis Vanheé.  
Mention sera portée au RCS de Rennes.

ser en secteur NC du PLU ;  
- un secteur Aa anciennement NCa sur le  
POS et inclus dans le périmètre d'autori-  
sation d'exploitation, à corriger et repas-  
ser en secteur NC du PLU,  
- une portion d'un secteur NP ancien-  
nement NCC sur le POS, à corriger et repas-  
ser en secteur NC du PLU.

Un dossier de présentation de la modifi-  
cation simplifiée n° 2 du Plan local d'urba-  
nisme est mis à la disposition du public  
pour une durée d'un mois du 10 mai au  
14 juin 2021 inclus.

Ce document est consultable sur le site  
internet de la commune :

www.louvignedebals.fr  
Toute personne intéressée pourra égale-  
ment faire part de ses observations par  
écrit auprès de M. Joseph Jeuland à  
l'adresse suivante : mairie de Louvigné-  
de-Bals, 6, place de la Mairie, 35680 Lou-  
vigné-de-Bals.

Le dossier complet est également consul-  
table à la mairie de Louvigné-de-Bals dur-  
ant les heures d'ouvertures au public :  
lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à  
12 h 00 ; mercredi de 8 h 30 à 12 h 00 et  
de 14 h 00 à 16 h 00 ; samedi de 9 h 00 à  
11 h 00 (2e et 4e samedi du mois).

Un dossier de présentation accompagné  
du registre ouvert à cet effet à toute per-  
sonne intéressée sera à disposition en  
mairie de Louvigné-de-Bals du 10 mai au  
14 juin 2021 inclus.

## Commune de MONTREUIL-SUR-ILLE Révision du zonage

d'assainissement des eaux usées  
de la commune  
de Montreuil-sur-Ille

## AVIS DE MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

En application des dispositions de l'ar-  
rêté de M. le Maire de Montreuil-sur-Ille  
en date du 23 avril 2021, la révision du  
zonage d'assainissement des eaux usées  
sera soumise à l'enquête publique durant  
33 jours du 17 mars 2021 à 9 h 00 au  
18 juin 2021 à 12 h 00 inclus.

La révision du zonage d'assainissement  
des eaux usées a fait l'objet d'une éva-  
luation environnementale.

M. Leray Benoît, désigné par décision de  
M. le Conseiller délégué du tribunal ad-  
ministratif de Rennes, assumera les fonc-  
tions de commissaire enquêteur.

Pendant le délai susvisé :  
- un dossier sera déposé à la mairie de  
Montreuil-sur-Ille aux jours et heures ha-  
bituels d'ouverture de la mairie afin que  
chacun puisse en prendre connais-  
sance ; il sera également consultable sur  
le site internet de la mairie  
(<https://www.montreuil-sur-ille.fr>) ;

- le public pourra consigner éventuelle-  
ment ses observations sur le registre  
d'enquête ou les adresser par écrit à  
M. le Commissaire enquêteur, à la mairie  
de Montreuil-sur-Ille, 19, avenue Alexis-  
Rey, 35440 Montreuil-sur-Ille ou par cou-  
rriel à l'adresse suivante : [mairie@montreuil-sur-ille.fr](mailto:mairie@montreuil-sur-ille.fr) ; elles seront ensuite  
annexées au registre d'enquête ;

- une permanence sera assurée par le  
commissaire enquêteur à la mairie de  
Montreuil-sur-Ille, 19, avenue Alexis-Rey,  
le 17 mai 2021 de 10 h 00 à 12 h 00, le  
29 mai 2021 de 10 h 00 à 12 h 00, le  
3 juin 2021 de 10 h 00 à 12 h 00, et le  
16 juin 2021 de 10 h 00 à 12 h 00, afin de  
répondre aux demandes d'information  
présentées par le public.

Le rapport du commissaire enquêteur an-  
nonçant ses conclusions motivées sera  
tenu à la disposition du public, à l'issue  
de l'enquête, à la mairie de Montreuil-sur-  
Ille (19, avenue Alexis-Rey).

Par arrêté du 22 avril 2021, le préfet in-  
forme les habitants des communes de  
Le Rheu, Rennes et Vezin-le-Coquet,  
qu'une consultation du public va être ou-  
verte du 17 mai 2021 au 17 juin 2021 in-  
clus, sur la demande présentée par la so-  
ciété LafargeHolcim Granulats France en  
vue d'obtenir l'enregistrement de la réor-  
ganisation des activités de la carrière sise  
au lieu-dit «Le Tertre», sur la commune  
de Le Rheu.

Le dossier est consultable :  
- à la mairie de Le Rheu, aux heures sui-  
vantes :

- le lundi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de  
13 h 30 à 18 h 00,  
- le mardi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de  
13 h 30 à 17 h 30,  
- le mercredi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de  
13 h 30 à 17 h 30,  
- le jeudi : de 13 h 30 à 18 h 00,  
- le vendredi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de  
13 h 30 à 17 h 00,

(sous réserve de l'évolution de la crise sa-  
nitaire liée à la Covid-19).

- sur le site internet de la préfecture d'Ille-  
et-Vilaine à l'adresse suivante :

<https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/icpe>  
Le public pourra formuler ses observa-  
tions avant la fin du délai de consultation  
du public :

- à la mairie de Le Rheu, sur un registre  
ouvert à cet effet,

- par voie postale : à l'attention de M. le  
Préfet d'Ille-et-Vilaine, DCIAT/bureau de  
l'environnement et de l'utilité publique,  
3, avenue de la Préfecture, 35026 Ren-  
nes cedex 9,

- par voie électronique à l'adresse sui-  
vante :

[pref-icpe@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:pref-icpe@ille-et-vilaine.gouv.fr)  
(en précisant l'objet du courriel : «Con-  
sultation du public - Société Lafargehol-  
cim Granulats - Carrière Le Tertre - Le  
Rheu»).

À l'expiration du délai de consultation, le  
registre sera clos par le maire concerné  
qui le transmettra au préfet avec l'ensem-  
ble du dossier et pièces annexées.

La décision susceptible d'intervenir à l'is-  
sue de la procédure est un enregistre-  
ment assorti de prescriptions ou un refus,  
formalisés par arrêté préfectoral.

## Autres légales

### TESTAMENT OLOGRAPHE

Suivant testament olographe en date du  
4 janvier 2019, M. Roger Castel, né(e)  
06001 Nice, le 15 août 1950, demeurant  
à 3, rue de Vaucension, 35610 Sougéal,  
côtiériste, décédé(e) à Sougéal (035) le  
12 décembre 2019, a institué un léga-  
taire.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux  
termes du procès-verbal d'ouverture et  
de description de testament reçu par  
Me Sandra Deve, 18, rue de Bretagne,  
BP 10, 35610 Plaine-Fougères, le  
21 avril 2021, dont la copie authentique  
accompagnée d'une copie du testament  
ont été adressées au greffe le  
22 avril 2021.

Dans le mois suivant cette réception, l'op-  
position à l'exercice par le légataire de  
ses droits pourra être formée par tout in-  
téressé auprès du notaire chargé du ré-  
glement de la succession : Me Sandra  
Deve. En cas d'opposition, le légataire  
sera soumis à la procédure d'envoi en  
possession.

Découvrez les nouveautés de  
Editions OUEST-FRANCE  
[www.editionsouestfrance.fr](http://www.editionsouestfrance.fr)

## Bretagne

en enduit bicouches

Marchés de Bretagne, parc d'activités 1460 Maen-Roch.  
 revêtement en enduit bicouches et tri-couches.  
 enrobés.

en enduit bi-couches et tri-couches.  
 (passé selon une procédure adaptée) R.2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique.

de mono-attributaire passé par un adjudicataire et un montant maximum de contribution des bons de commande, R.2162-6-78 et R.2162-13 du Code de la commande publique.

de mono-attributaire passé par un adjudicataire et un montant maximum de contribution des bons de commande, R.2162-6-78 et R.2162-13 du Code de la commande publique.

à la date de l'accusé de réception de la commande et à compter de la réception de la commande.

garanties professionnelles et financières. Les renseignements, dont le R.2143-3 du Code de la commande publique de la consultation. Tous ces éléments sont détaillés dans les documents ci-dessous : pondération sur

la consultation de la consultation est en ligne à l'adresse suivante : [www.marches-bretagne.fr](http://www.marches-bretagne.fr)

du 27 avril 2021 à 12 h 00.  
 Le candidat qui ne s'est pas inscrit ne peut pas participer à la consultation.

à compter de la date limite de réception de la candidature.

tribunal administratif de Rennes, 21 28 28, fax 02.99.63.56.84.

obtenir tous les renseignements au cours de leur étude, les candidats doivent adresser une demande écrite par l'intermédiaire de la plateforme de consultation.

le 27 avril 2021.

de d'un logement,

ché : commune de La Pellérine, 02.43.05.93.51.

com bâtiment existant pour aménagement, 53220 La Pellérine.

plusieurs des lots suivants :

21.



## VICTORIA

Société civile immobilière  
 Au capital de 1 000 euros  
 Siège social : Les Fougerais  
 35400 SAINT-MALO

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Saint-Malo du 27 avril 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :  
 Forme sociale : société civile immobilière.  
 Dénomination sociale : Victoria.  
 Siège social : Les Fougerais, 35400 Saint-Malo.

Objet social : acquisition et gestion de biens immobiliers.  
 Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.  
 Gérance : identité et adresse du ou des premiers gérants.

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les deux-tiers des parts sociales.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de Saint-Malo.

Pour avis  
 La Gérance.



## LSPA

Société par actions simplifiée  
 Au capital de 1 000 euros  
 Siège social :  
 78, avenue des Champs-Élysées  
 Bureau 562  
 75008 PARIS

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Paris du 26 avril 2021 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :  
 Forme : société par actions simplifiée.  
 Dénomination : LSPA.  
 Siège : 78, avenue des Champs-Élysées, bureau 562, 75008 Paris.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.  
 Capital : 1 000 euros.  
 Objet : gestion de site internet et publicité, audit, conseil et matériel d'installation de gîtes.

Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales.



## DOLEDEC

Société à responsabilité limitée  
 Au capital de 5 000 euros  
 Siège social : 10bis, rue de Rennes  
 Résidence Eglantine et Mirabelle  
 logement B11  
 35510 CESSON-SÉVIGNÉ

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Cesson-Sévigné du 28 avril 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :  
 Forme sociale : société à responsabilité limitée.

Dénomination sociale : Doledec.  
 Siège social : 10bis, rue de Rennes, résidence Eglantine et Mirabelle, logement B11, 35510 Cesson-Sévigné.

Objet social : toutes activités d'achat et de vente en gros, demi-gros et détail de produits de la mer frais et cuisinés, de poissonnerie et de traiteur, livraison à domicile, le commerce de détail de fruits et légumes, produits frais, produits du terroir, la vente à emporter de boissons alcoolisées ainsi que toutes activités connexes, similaires ou complémentaires.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 5 000 euros.  
 Gérance : M. Laurent Doledec, demeurant 10bis, rue de Rennes, résidence Eglantine et Mirabelle, logement B11, 35510 Cesson-Sévigné, assure la gérance.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de Rennes.

Pour avis  
 La Gérance.



## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Montauban-de-Bretagne du 27 avril 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :  
 Forme sociale : société à responsabilité limitée.

Dénomination sociale : EURL AR Développement.  
 Siège social : ZA La Gauthraie Est, 17, rue du Champ-Morin, 35360 Montauban-de-Bretagne.

Objet social : l'activité en France et à l'étranger d'agent commercial, d'intermédiaire de commerce et, de représentation commerciale ainsi que le négoce de tous biens, objets, articles, produits, matériaux.

Durée de la société : 99 ans à compter de

## AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 26 avril 2021, à Marcollé-Robert.  
 Dénomination : Le Coq Aïan.  
 Forme : société civile d'exploitation agricole.

Siège social : Clinchamp, 35240 Marcollé-Robert.  
 Objet : élevage de volailles, ovins et bovins ; exploitation de biens agricoles.

Durée de la société : 99 années.  
 Capital social fixe : 2 000 euros.  
 Montant des apports en numéraire : 2 000 euros.

Cession de parts et agrément : cession soumise à l'agrément de tous les associés.

Gérant : Mme Mélissa Videloup, demeurant La Morinais, 35240 Marcollé-Robert. La société sera immatriculée au RCS Rennes.

Pour avis  
 Le Gérant  
 Mme Mélissa VIDELOUP.

## SC LUNAIRE

## AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Me Grégoire Ozanne, en date du 5 février 2021, à Rouen.  
 Dénomination : Lunaire.

Forme : société civile.  
 Objet : acquisition, propriété, gestion de droits sociaux, valeurs mobilières, droits et biens immobiliers.

Durée de la société : 99 années.  
 Capital social fixe : 900 000 euros  
 Cession de parts et agrément : toutes mutations entre vifs à titre gratuit ou onéreux sont soumises à agrément préalable à l'unanimité des associés, à l'exception de celles effectuées entre les deux associés fondateurs.

Siège social : 253, rue de l'Horizon, 35800 Saint-Lunaire.  
 La société sera immatriculée au RCS de Saint-Malo.

Gérants : M. Olivier de Rotalier, demeurant 34, avenue du Roule, 92200 Neuilly-sur-Seine et Mme Aude de Rotalier, née Chabrol, demeurant 34, avenue du Roule, 92200 Neuilly-sur-Seine, sont nommés cogérants de la société sans limitation de durée.

Pour avis  
 Le Notaire.

## Avis administratifs

Mairie de  
 Louvigné-de-Bais

13880 LOUVIGNÉ-DE-BAIS

## Modification simplifiée n° 2 du PLU

**AVIS DU PUBLIC**  
 Le public est informé que M. Joseph Jeuland, adjoint au maire a prescrit une procédure de modification simplifiée n° 2 ayant pour objet :  
 Modification du règlement graphique, Plan de zonage à modifier :

Ouest-France Ile-et-Vilaine  
 Vendredi 30 avril 2021

Commune d'ARGENTRÉ-DU-PLESSIS

Révision générale  
 du Plan local d'urbanisme  
 Schéma directeur de gestion  
 des eaux pluviales  
 Révision du zonage  
 d'assainissement des eaux usées

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

En application de l'arrêté municipal n° 04-2021-103, le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique unique relative aux projets de révision générale du plan local d'urbanisme, de schéma directeur des eaux pluviales et de révision du zonage d'assainissement de la commune d'Argentré-du-Plessis, du 17 mai 2021 à 9 h 00 au 18 juin 2021 à 17 h 00 inclus.

Mme Faysse, urbaniste, a été désignée commissaire enquêtrice par le président du tribunal administratif de Rennes.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête seront à la disposition du public à la mairie d'Argentré-du-Plessis (21bis, rue A.-d'Argentré), pendant la durée de l'enquête, du 17 mai 2021 au 18 juin 2021 inclus : les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00, les mardis de 14 h 00 à 17 h 00, le samedi 5 juin, de 10 h 00 à 12 h 00.

Le dossier sera également disponible sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : [www.argentre-du-plessis.fr](http://www.argentre-du-plessis.fr)

Le public pourra formuler des observations et propositions :

- sur le registre ouvert en mairie,
- par correspondance à la commissaire enquêtrice à la mairie, 21bis, rue Alain-d'Argentré, 35370 Argentré-du-Plessis,
- par mail :

[plu.adp.enquetepublique@gmail.com](mailto:plu.adp.enquetepublique@gmail.com) avec la mention «PLU», à l'attention de la commissaire enquêtrice.

La commissaire enquêtrice sera présente à la mairie d'Argentré-du-Plessis pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- lundi 17 mai, de 9 h 00 à 12 h 00,
- vendredi 28 mai, 9 h 00 à 12 h 00,
- mercredi 2 juin, de 14 h 00 à 18 h 00,
- samedi 12 juin, de 9 h 00 à 12 h 00,
- vendredi 18 juin, de 14 h à 17 h 00.

Les observations seront publiées sur le site internet de la commune. À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice sera déposée à la mairie d'Argentré-du-Plessis et à la préfecture pour être tenu à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site internet de la commune.

Le conseil municipal se prononcera, par délibération, sur l'approbation du PLU, du schéma directeur de gestion des eaux pluviales et de la révision du zonage d'assainissement. Au vu des conclusions de l'enquête publique, il pourra décider s'il y a lieu d'apporter des modifications aux documents ci-dessus mentionnés.

Ville d'Argentré-du-Plessis  
 Le Maire.

Préfet d'ILLE-ET-VILAINE  
 Direction de la coordination  
 interministérielle et de l'appui territorial  
 Bureau de l'environnement  
 et de l'utilité publique

AVIS DE CONSULTATION